



Séance ordinaire du 9 février 2022

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à huis clos et par visioconférence sur la plateforme ZOOM, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM. Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 janvier 2022
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 janvier 2022
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. Concours Créativité et innovation au service du développement durable : octroi d'une aide financière aux entreprises lauréates
 6. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à des promoteurs
 7. MEI : autorisation de signature de l'avenant 15 au contrat de prêt (FLI-PAUPME)
- Convention de gestion territoriale (CGT) – Forêt habitée du Massif**
8. Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
 9. Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix : octroi d'un droit foncier
- Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement**
10. Octroi d'un contrat pour le sablage de l'écocentre de Saint-Urbain
- Divers**
11. Autorisation de signature du contrat avec Stratégia (solution de billetterie en ligne pour l'utilisation et l'entretien des sentiers récréatifs)
 12. FRR – Volet soutien aux maisons des jeunes : L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres (2022)
 13. Rapport de représentation
 14. Affaires nouvelles
 - 14.1. Désignation de l'évaluateur signataire de la MRC de Charlevoix
 - 14.2. FRR – Volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
 - 14.3. Centre de services scolaire de Charlevoix : demande de commandite (Ligue de sécurité routière 2021-2022)
 - 14.4. Octroi d'un contrat à FQM – Direction de l'ingénierie pour l'accompagnement de la révision du PIIRL



- 14.5. Demande d'appui : madame Geneviève Dupéré (projet éch20Système)
- 14.6. Demande de commandite : Musée maritime de Charlevoix (Grand bal maritime)
- 14.7. Motion de félicitations à madame Ann-Renée Desbiens
- 15. Courrier
- 16. Période de questions du public
- 17. Levée de l'assemblée

19-02-22 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout aux affaires nouvelles et le retrait du point 5 (FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur) du projet d'ordre du jour, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement.

20-02-22 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 soit adopté.

21-02-22 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 JANVIER 2022

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la du comité administratif du 26 janvier 2022 soit adopté.

22-02-22 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 35872 à 35929	334 855.46
Paiements par dépôts directs - chèques # 1230 à 1255	258 468.28
Paiements Accès D - chèques # 1104 à 1113	8 066.71
Paiements préautorisés JG-2224-2225-2226-2227-2228-2239-	201 437.04
2241-2242-2249-2250-2251-2255	
Salaires nets versés - rapport # 1099 à 1104	147 274.35
Total	950 101.84

Fonds local d'investissement (FLI)	35 000.00
Chèque # 297 à 299	



Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix 3 127.67
Chèque # 447 à 450

Fonds d'aide d'urgence 88 999.00
Palements AccèsD # 214 à 222

MRC, FLI, RVGRH, Fonds d'aide d'urgence TOTAL 1 077 228.51

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
Groupe Conseil Novo SST Inc.	MPN2237815	6 734.14 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats	124350	11 692.62 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats	124351	5 657.67 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats	124352	7 462.23 \$
Derytelecom	32015	8 297.37 \$
Maçonnerie Dynamique	22127-006	79 766.76 \$
		119 610.79 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

23-02-22 5- CONCOURS CRÉATIVITÉ ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES LAURÉATES

ATTENDU le projet de concours présenté aux membres du comité administratif de la MRC de Charlevoix le 24 février 2021 et visant à stimuler des initiatives au service du développement durable;

ATTENDU QUE le *Concours Créativité et innovation au service du développement durable* a été coordonné par le SDLE et qu'une promotion a été réalisée dans la communauté l'automne dernier afin de susciter le dépôt de candidatures dans trois catégories distinctes;

ATTENDU QUE 10 projets ont été soumis et qu'un jury a été mandaté pour effectuer l'analyse de ces derniers selon les principes du développement durable;



ATTENDU les recommandations du jury, soumises aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux lauréats suivants du *Concours Créativité et innovation au service du développement durable*, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Catégorie	Lauréat	Aide financière accordée
Catégorie entreprise de 0 à 24 employés	Papeterie St-Gilles, Les Éboulements	5 000 \$
Catégorie nouvelle entreprise	Hydromel Charlevoix, Baie-Saint-Paul	5 000 \$
Catégorie Coup de cœur du jury	Mousse Café, Baie-Saint-Paul	1 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement des bourses aux entreprises et que ces dépenses soient imputées au Fonds régions ruralité (FRR) dans le volet Promotion et prospection.

Dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Patrick Lavoie affirme se retirer de la discussion concernant le point suivant de l'ordre du jour et il précise qu'il n'a participé à aucune discussion liée à ce dossier, en particulier la demande d'aide financière présentée par le Centre d'action bénévole de Charlevoix.

24-02-22 6- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES PROMOTEURS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé des projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de ces chantiers et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à divers organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu majoritairement (*monsieur Patrick Lavoie s'étant retiré des discussions portant sur ce point de l'ordre du jour*)



QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix, qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leur projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Chantier Mobilité		
Renouvellement du fonds accès à la mobilité pour les personnes vulnérables pour 2022	Corporation de mobilité collective de Charlevoix	5 000 \$
Préparation d'un mémoire pour documenter la mobilité liée aux soins de santé dans Charlevoix	Centre d'Action Bénévole de Charlevoix	5 740 \$

QUE madame **Anne SCALLON**, directrice du SDLE de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

25-02-22 7- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 15 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME); dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE des modifications aux conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux MRC et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020, le 12 janvier 2021, le 2 février 2021, le 15 février 2021, le 9 avril 2021, le 6 juillet 2021, le 21 septembre 2021 et le 16 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte d'un montant additionnel de 350 000 \$ octroyé à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU l'avenant 15 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), en particulier l'avenant 15 au contrat de prêt soumis par le MEI.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

26-02-22 8- FONDS DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT HABITÉE DU MASSIF : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de la MRC de Charlevoix qui bénéficie d'une enveloppe de 30 000 \$ à attribuer à divers projets ayant fait l'objet d'un appel à projets lancé à l'automne 2021;

ATTENDU l'appel à projets coordonné par la MRC relativement au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif;

ATTENDU QUE trois projets soumis ont été retenus et que, suite à leur analyse, les recommandations suivantes sont formulées par le comité d'analyse au Conseil de la MRC:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Aménagement d'un sentier quatre saisons (raquette/pédestre)	Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix	8 064 \$
Comptoir ambulant gourmand	Coop de l'Arbre	2 395 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine les recommandations formulées par le comité d'analyse de l'appel de projets dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et/ou madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les bénéficiaires.



27-02-22

**9- CORPORATION DU SENTIER DES CAPS DE
CHARLEVOIX : OCTROI D'UN DROIT FONCIER**

ATTENDU la demande d'utilisation du territoire public présentée par la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix équivalente à 900 mètres carrés pour la construction d'un nouveau refuge (Liguori 2.0);

ATTENDU QUE le territoire visé par la demande de location se situe sur le territoire régi par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'octroi d'un droit foncier (bail locatif à des fins communautaires) à la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix pour le terrain visé, et ce, afin de supporter l'organisme dans sa mission de mise en valeur du secteur et de développement d'activités à caractère récréotouristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à octroyer le droit foncier en faveur de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix (bail annuel) ainsi que les autorisations nécessaires (permis d'intervention) pour permettre la construction d'un nouveau refuge, selon les modalités prévues au bail et aux permis d'intervention.

28-02-22

**10- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SABLAGE DE
L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN**

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation pour réaliser le sablage de l'écocentre de Saint-Urbain à l'hiver pour trois ans (2022-2025);

ATTENDU la seule proposition reçue de Croft Transport et logistique au montant de 1 100 \$ (avant taxes) pour l'hiver 2022-2023 et de 1 200 \$ (avant taxes) pour les hivers 2023-2024 et 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de sablage de l'écocentre de Saint-Urbain à l'entreprise Croft Transport et logistique au montant de 1 100 \$ (avant taxes) pour l'hiver 2022-2023 et de 1 200 \$ (avant taxes) pour les hivers 2023-2024 et 2024-2025, une somme imputée au budget de l'entretien du site de l'Écocentre.

29-02-22

**11- AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT
AVEC STRATÉJIA (SOLUTION DE BILLETTERIE
EN LIGNE POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN
DES SENTIERS RÉCRÉATIFS)**

ATTENDU QUE Stratégia a développé et exploite une solution logicielle de billetterie;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite retenir les services de Stratégia aux fins d'intégrer et d'utiliser la solution de billetterie dans le cadre de son offre de sentiers récréatifs, pour supporter le financement de leur aménagement et de leur entretien;



ATTENDU QUE Stratéjia est disposée à fournir la solution de billettique et offrir les services accessoires à celle-ci, conformément aux conditions stipulées dans le projet de contrat soumis à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le contrat intervenant avec Stratéjia et qu'elle soit mandatée pour assurer le déploiement de la solution et la mise en œuvre des services de billetterie associés.

QUE les frais afférents à la solution de billetterie en ligne, ainsi que les revenus générés, soient imputés au budget des activités et opérations forestières de la MRC de Charlevoix.

30-02-22 12- FRR – VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES : L'ANCRAGE DE L'ISLE-AUX-COUDRES (2022)

ATTENDU QUE le plan de travail du FRR 2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de service;

ATTENDU QUE le plan de travail prévu par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le coût total du projet pour 2022 est évalué à 87 090 \$, et ce, pour opérer la maison des jeunes de L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 5 000 \$ prévue dans le plan de travail du FRR de la MRC pour appuyer l'organisme L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre de l'animation de la maison des jeunes pour l'année financière 2022;

QUE le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente intervenant avec L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres.



13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX : madame Claudette Simard, présidente de la Corporation, a assisté récemment à une réunion du conseil d'administration.

CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : madame Claudette Simard a participé à une réunion du conseil d'administration tenue le 8 février dernier.

CONSULTATION EN IMMIGRATION : plusieurs maires ont assisté à la séance de consultation tenue en visioconférence la semaine dernière afin de valider le plan d'action auprès des partenaires régionaux.

FQM : madame Claudette Simard précise que tous les élus municipaux ont assisté le 29 janvier dernier à une formation offerte par la FQM et portant sur l'éthique et la déontologie.

PRMHH : les membres du conseil ont participé à une rencontre organisée par la MRC et visant à présenter les exigences du MELCC liées à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques.

COMITÉ DE GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : monsieur Michaël Pilote mentionne que le comité s'est réuni récemment et qu'une autre rencontre est prévue à court terme où seront présentés les faits saillants des rapports annuels des services de sécurité incendie.

14- AFFAIRES NOUVELLES

31-02-22 14.1- DÉSIGNATION DE L'ÉVALUATEUR SIGNATAIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE tout changement de signataire de rôle doit être approuvé par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

DE NOMMER monsieur **Carl PROVENCHER**, à titre de signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Charlevoix, à compter du 1^{er} janvier 2022;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à FQM Évaluation foncière, firme retenue par la MRC de Charlevoix pour fournir différents services dans le cadre de la confection et tenue à jour des rôles d'évaluation foncière.

32-02-22 14.2- FRR – PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;



ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2022;

Projet	Promoteur	Somme accordée
Études pour la requalification de la Chapelle du Sacré-Cœur	Centre de gestion des PFM (Maison Mère)	5 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR) – volet Projets spéciaux 2022.

QUE monsieur **Pierre TREMBLAY**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

33-02-21 14.3- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE COMMANDITE (LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2021-2022)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 100 \$ à la Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest (administrée par le Centre de services scolaire de Charlevoix), qui coordonne les bridages 2021-2022, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

34-02-21 14.4- OCTROI D'UN CONTRAT À FQM - DIRECTION DE L'INGÉNIERIE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉVISION DU PIIRL

ATTENDU la proposition reçue par FQM – Direction de l'ingénierie, le 7 février 2022, concernant une offre de services professionnels relative à l'accompagnement pour la révision du PIIRL de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE cette proposition répond aux besoins et attentes de la MRC en matière d'accompagnement professionnel, notamment pour le processus d'appel d'offres et l'accompagnement requis durant l'élaboration du nouveau PIIRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement



QUE la MRC octroie le contrat à FQM – Direction de l'ingénierie pour l'accompagnement professionnel de la révision du PIIRL de la MRC de Charlevoix, notamment pour les deux volets suivants, et ce, selon les modalités prévues à l'offre de services du 7 février 2022:

- 1- Processus d'appel d'offres pour services professionnels liés à l'élaboration du nouveau PIIRL (honoraires estimés à 6 500 \$);
- 2- Accompagnement de la MRC durant l'élaboration du nouveau PIIRL (honoraires estimés à 6 800 \$).

QUE la MRC de Charlevoix impute cette dépense, estimée à 13 300 \$ (excluant les taxes applicables), à l'aide financière reçue du MTQ pour supporter l'accompagnement et la révision du PIIRL de la MRC de Charlevoix.

35-02-21 14.5- DEMANDE D'APPUI : MADAME GENEVIÈVE DUPÉRÉ (PROJET ÉCH20SYSTÈME)

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix appuie la promotrice du projet *éch20système : du fleuve à la scène* prévue en juin 2023, madame Geneviève Dupéré, et qu'une lettre soit adressée à la chercheuse en vue d'appuyer ses démarches auprès des bailleurs de fonds sollicités.

36-02-21 14.6- DEMANDE DE COMMANDITE : MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX (GRAND BAL MARITIME)

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix contribue pour une somme de 225 \$, soit l'équivalent de 50 % du coût du billet pour la participation de monsieur Pierre Tremblay au Grand bal maritime 2022, levée de fonds annuelle du Musée maritime de Charlevoix, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC (l'autre 50 % du coût du billet sera assumé par la municipalité des Éboulements).

37-02-21 14.7- MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ANN-RENÉE DESBIENS

Une motion de félicitations est proposée par madame Claudette Simard à l'endroit de madame Ann-Renée Desbiens, pour ses performances en tant que gardienne de but de l'équipe canadienne de hockey sur glace aux Jeux Olympiques 2022, qui se tiennent à Beijing en Chine.

15- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Centre de services scolaire de Charlevoix souligne la 28^e édition de la « Semaine des enseignantes et des enseignants ».

Le conseil de la CMQuébec nous transmet l'adoption du projet de PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé.



DIVERS

L'Association pulmonaire du Québec, en collaboration avec Santé Canada, sollicite la participation de la MRC de Charlevoix à la campagne « Villes et municipalités contre le radon ».

L'Intégration Sociale de Charlevoix nous transmet leur Journal du Regroupement.

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies nous transmet les informations concernant l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont posées par un journaliste représentant l'Hebdo Charlevoisien concernant l'état d'avancement du projet de réseau structurant développé par la Corporation de mobilité collective de Charlevoix. Madame Claudette Simard, monsieur Pierre Tremblay et madame Karine Horvath fournissent des informations sur le projet en cours d'élaboration qui sera présenté prochainement aux conseils des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est ainsi qu'à divers partenaires et médias régionaux.

38-02-22 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 17 h 05.

Karine Horvath
Directrice générale

Pierre Tremblay
Préfet